



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Crimes et délits constatés par la
Police et Gendarmerie nationales
dans le département
du TERRITOIRE DE BELFORT
entre 2009 et 2014



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.90.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes aux biens	2 880	2 817	2 834	2 406	2 519	2 602
	Vols sans violence	2 014	1 847	2 031	1 759	1 876	2 051
	Vols liés aux véhicules à moteurs	688	543	504	342	382	364
35	Vols d'automobiles	104	116	128	72	77	78
37	Vols à la roulotte	315	205	212	134	138	153
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	182	124	102	91	113	82
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	87	98	62	45	54	51
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	0	0	0
	Cambriolages	368	390	452	342	416	482
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	148	203	259	198	218	260
28	Cambriolages de résidences secondaires	2	1	4	1	10	9
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	90	66	78	55	70	80
30	Cambriolages d'autres lieux	128	120	111	88	118	133
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	664	632	813	809	812	898
32	Vols à la tire	59	57	38	18	13	15
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	350	297	273	287	242	340
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	255	278	502	504	557	543
	Autres vols sans violence	294	282	262	266	266	307
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	21	17	24	6	14	15
33	Vols à l'étalage	180	141	151	167	140	178
39	Vols simples sur chantier	12	17	15	11	12	18
40	Vols simples sur exploitations agricoles	1	0	0	0	1	0
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	80	107	72	82	99	96
	Vols avec violences	138	146	129	138	149	102
	Vols à main armée	17	17	13	20	13	4
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	2	1	0	7	1	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	12	8	8	9	9	2
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	1	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	3	1	3	2	0
19	Autres vols à main armée	3	5	3	1	1	2
	Vols avec armes blanches	9	8	17	11	16	4
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	1	3	2	1	1	0
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	2	0	11	0	1	0
22	Autres vols avec armes blanches	6	5	4	10	14	4
	Vols violents sans arme	112	121	99	107	120	94
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	4	1	4	1	5	2
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	1	3	3	3	2	0
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	43	42	36	36	45	40
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	64	75	56	67	68	52
	Destructions, dégradations	728	824	674	509	494	449
62	Incendies volontaires de biens publics	8	11	8	1	9	21
63	Incendies volontaires de biens privés	108	106	88	77	117	120
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	1	1	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	57	73	39	23	22	57
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	153	233	207	159	164	188
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	402	401	332	248	181	63

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.90.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes aux biens	-	- 2,2	+ 0,6	- 15,1	+ 4,7	+ 3,3
	Vols sans violence	-	- 8,3	+ 10,0	- 13,4	+ 6,7	+ 9,3
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 21,1	- 7,2	- 32,1	+ 11,7	- 4,7
35	Vols d'automobiles	-	+ 11,5	+ 10,3	- 43,8	+ 6,9	+ 1,3
37	Vols à la roulotte	-	- 34,9	+ 3,4	- 36,8	+ 3,0	+ 10,9
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 31,9	- 17,7	- 10,8	+ 24,2	- 27,4
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 12,6	- 36,7	- 27,4	+ 20,0	- 5,6
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 6,0	+ 15,9	- 24,3	+ 21,6	+ 15,9
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 37,2	+ 27,6	- 23,6	+ 10,1	+ 19,3
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	ns
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 26,7	+ 18,2	- 29,5	+ 27,3	+ 14,3
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 6,3	- 7,5	- 20,7	+ 34,1	+ 12,7
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	- 4,8	+ 28,6	- 0,5	+ 0,4	+ 10,6
32	Vols à la tire	-	- 3,4	- 33,3	ns	ns	ns
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 15,1	- 8,1	+ 5,1	- 15,7	+ 40,5
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 9,0	+ 80,6	+ 0,4	+ 10,5	- 2,5
	Autres vols sans violence	-	- 4,1	- 7,1	+ 1,5	- 0,0	+ 15,4
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	+ 41,2	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	- 21,7	+ 7,1	+ 10,6	- 16,2	+ 27,1
39	Vols simples sur chantier	-	ns	ns	ns	ns	ns
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 33,8	- 32,7	+ 13,9	+ 20,7	- 3,0
	Vols avec violences	-	+ 5,8	- 11,6	+ 7,0	+ 8,0	- 31,5
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	+ 8,0	- 18,2	+ 8,1	+ 12,1	- 21,7
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	- 2,3	- 14,3	- 0,0	+ 25,0	- 11,1
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	+ 17,2	- 25,3	+ 19,6	+ 1,5	- 23,5
	Destructions, dégradations	-	+ 13,2	- 18,2	- 24,5	- 2,9	- 9,1
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	+ 133,3
63	Incendies volontaires de biens privés	-	- 1,9	- 17,0	- 12,5	+ 51,9	+ 2,6
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 28,1	- 46,6	- 41,0	- 4,3	+ 159,1
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 52,3	- 11,2	- 23,2	+ 3,1	+ 14,6
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 0,2	- 17,2	- 25,3	- 27,0	- 65,2

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.90.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes aux biens	989	995	951	1 052	1 373	1 281
	Vols sans violence	891	907	862	951	1 244	1 171
	Vols liés aux véhicules à moteurs	266	236	236	223	260	245
35	Vols d'automobiles	40	61	54	42	31	47
37	Vols à la roulotte	127	104	101	107	104	113
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	39	34	46	54	101	68
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	60	37	35	19	22	16
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	1	2	1
	Cambriolages	195	230	193	229	240	265
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	83	149	117	153	153	144
28	Cambriolages de résidences secondaires	20	11	5	3	7	21
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	56	39	39	43	52	64
30	Cambriolages d'autres lieux	36	31	32	30	28	36
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	277	287	291	330	546	455
32	Vols à la tire	15	7	23	26	56	29
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	150	174	147	148	215	189
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	112	106	121	156	275	237
	Autres vols sans violence	153	154	142	169	198	206
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	4	10	9	4	2	2
33	Vols à l'étalage	54	45	35	49	46	43
39	Vols simples sur chantier	34	31	43	15	30	25
40	Vols simples sur exploitations agricoles	4	7	4	5	17	14
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	57	61	51	96	103	122
	Vols avec violences	19	16	13	13	17	5
	Vols à main armée	9	5	4	2	6	1
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	2	0	1	0	0	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	5	1	2	0	4	1
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	2	1	0	1	0
19	Autres vols à main armée	2	2	0	2	1	0
	Vols avec armes blanches	3	4	2	2	3	1
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	2	1	1	1	1	0
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	1	1	0	1	1	0
22	Autres vols avec armes blanches	0	2	1	0	1	1
	Vols violents sans arme	7	7	7	9	8	3
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	1	0	3	0	0
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	2	0	0	2	2	0
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	4	2	1	2	0	0
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	1	4	6	2	6	3
	Destructions, dégradations	79	72	76	88	112	105
62	Incendies volontaires de biens publics	3	2	6	2	4	4
63	Incendies volontaires de biens privés	15	19	15	14	9	17
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	40	27	31	36	47	49
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	16	14	19	15	26	23
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	5	10	5	21	26	12

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.90.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes aux biens	-	+ 0,6	- 4,4	+ 10,6	+ 30,5	- 6,7
	Vols sans violence	-	+ 1,8	- 5,0	+ 10,3	+ 30,8	- 5,9
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 11,3	- 0,0	- 5,5	+ 16,6	- 5,8
35	Vols d'automobiles	-	+ 52,5	- 11,5	- 22,2	- 26,2	+ 51,6
37	Vols à la roulotte	-	- 18,1	- 2,9	+ 5,9	- 2,8	+ 8,7
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 12,8	+ 35,3	+ 17,4	+ 87,0	- 32,7
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 38,3	- 5,4	ns	+ 15,8	ns
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 17,9	- 16,1	+ 18,7	+ 4,8	+ 10,4
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 79,5	- 21,5	+ 30,8	- 0,0	- 5,9
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	+ 200,0
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 30,4	- 0,0	+ 10,3	+ 20,9	+ 23,1
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 13,9	+ 3,2	- 6,3	- 6,7	+ 28,6
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	+ 3,6	+ 1,4	+ 13,4	+ 65,5	- 16,7
32	Vols à la tire	-	ns	+ 228,6	+ 13,0	+ 115,4	- 48,2
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	+ 16,0	- 15,5	+ 0,7	+ 45,3	- 12,1
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	- 5,4	+ 14,2	+ 28,9	+ 76,3	- 13,8
	Autres vols sans violence	-	+ 0,7	- 7,8	+ 19,0	+ 17,2	+ 4,0
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	- 16,7	- 22,2	+ 40,0	- 6,1	- 6,5
39	Vols simples sur chantier	-	- 8,8	+ 38,7	ns	+ 100,0	- 16,7
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 7,0	- 16,4	+ 88,2	+ 7,3	+ 18,4
	Vols avec violences	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	ns	ns
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Destructions, dégradations	-	- 8,9	+ 5,6	+ 15,8	+ 27,3	- 6,3
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	- 32,5	+ 14,8	+ 16,1	+ 30,6	+ 4,3
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	ns	ns	ns	+ 73,3	- 11,5
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	ns	ns	+ 320,0	+ 23,8	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.90.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	734	806	701	819	833	846
	Violences physiques crapuleuses	138	146	131	138	150	102
	Vols avec violences	138	146	129	138	149	102
	Vols à main armée	17	17	13	20	13	4
	Vols avec armes blanches	9	8	17	11	16	4
	Vols violents sans arme	112	121	99	107	120	94
	Autres violences physiques crapuleuses	0	0	2	0	1	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	2	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	1	0
	Violences physiques non crapuleuses	410	444	429	510	480	496
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	295	331	328	382	377	334
3	Homicides pour d'autres motifs	0	2	2	0	0	3
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	3	1	0	2	0	1
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	1	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	4	1	3	2	3	5
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	56	46	51	69	54	96
73	Violences à dépositaires autorité	51	63	45	55	46	57
	Violences sexuelles	48	42	37	45	67	33
46	Viols sur des majeur(e)s	8	6	6	6	6	8
47	Viols sur des mineur(e)s	14	7	5	11	9	10
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	12	7	9	12	26	5
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	14	22	17	16	26	10
	Menaces et chantages	138	174	104	126	136	215
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	27	31	17	5	19	28
12	Menaces ou chantages dans un autre but	111	143	87	121	117	187

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AV.90.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 9,8	- 13,0	+ 16,8	+ 1,7	+ 1,6
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 5,8	- 10,3	+ 5,3	+ 8,7	- 32,0
	Vols avec violences	-	+ 5,8	- 11,6	+ 7,0	+ 8,0	- 31,5
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	+ 8,0	- 18,2	+ 8,1	+ 12,1	- 21,7
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 8,3	- 3,4	+ 18,9	- 5,9	+ 3,3
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	-	+ 12,2	- 0,9	+ 16,5	- 1,3	- 11,4
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 17,9	+ 10,9	+ 35,3	- 21,7	+ 77,8
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 23,5	- 28,6	+ 22,2	- 16,4	+ 23,9
	Violences sexuelles	-	- 12,5	- 11,9	+ 21,6	+ 48,9	- 50,7
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	+ 116,7	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	+ 57,1	ns	ns	+ 62,5	ns
	Menaces et chantages	-	+ 26,1	- 40,2	+ 21,2	+ 7,9	+ 58,1
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	+ 14,8	ns	ns	ns	+ 47,4
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 28,8	- 39,2	+ 39,1	- 3,3	+ 59,8

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.90.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	170	135	173	172	220	249
	Violences physiques crapuleuses	19	16	14	13	17	6
	Vols avec violences	19	16	13	13	17	5
	Vols à main armée	9	5	4	2	6	1
	Vols avec armes blanches	3	4	2	2	3	1
	Vols violents sans arme	7	7	7	9	8	3
	Autres violences physiques crapuleuses	0	0	1	0	0	1
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	1	0	0	1
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	112	88	112	109	135	155
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	97	78	97	91	115	132
3	Homicides pour d'autres motifs	0	1	0	0	0	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	3	1
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	0	0	1	1	1	2
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	8	4	11	10	8	15
73	Violences à dépositaires autorité	7	5	3	7	8	5
	Violences sexuelles	8	2	17	18	16	15
46	Viols sur des majeur(e)s	3	0	2	2	1	0
47	Viols sur des mineur(e)s	0	1	7	8	7	2
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	3	1	5	2	2	4
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	2	0	3	6	6	9
	Menaces et chantages	31	29	30	32	52	73
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	2	1	3	2	6	6
12	Menaces ou chantages dans un autre but	29	28	27	30	46	67

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.90.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 20,6	+ 28,1	- 0,6	+ 27,9	+ 13,2
	Violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec violences	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 21,4	+ 27,3	- 2,7	+ 23,9	+ 14,8
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	- 19,6	+ 24,4	- 6,2	+ 26,4	+ 14,8
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	ns	ns	ns	ns	ns
73	Violences à dépositaires autorité	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Menaces et chantages	-	- 6,5	+ 3,4	+ 6,7	+ 62,5	+ 40,4
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 3,4	- 3,6	+ 11,1	+ 53,3	+ 45,7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.90.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	522	454	433	443	456	448
	Escroqueries et infractions assimilées	479	429	402	410	441	430
91	Escroqueries et abus de confiance**	301	302	262	218	234	221
89	Falsification et usages de chèques volés	86	69	74	113	137	134
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	70	41	51	44	46	56
92	Infractions à la législation sur les chèques	9	10	6	23	14	2
84	Faux en écriture publique et authentique	0	2	0	3	2	0
85	Autres faux en écriture	8	5	8	7	1	9
86	Fausse monnaie	5	0	1	2	7	8
	Infractions économiques et financières	43	25	31	33	15	18
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	2	1	2	0	1	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	0	0	1
93	Travail clandestin	11	7	5	5	6	5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	1	1	0	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	8	4	7	6	0	3
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	4	1	0	0	0	2
102	Achats et ventes sans factures	1	0	1	1	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	7	3	4	4	1	0
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	2	0	0	1	0	0
105	Fraudes fiscales	3	4	5	0	1	2
106	Autres délits économiques et financiers***	4	4	7	16	6	5

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau ES.90.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 13,0	- 4,6	+ 2,3	+ 2,9	- 1,8
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 10,4	- 6,3	+ 2,0	+ 7,6	- 2,5
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 0,3	- 13,2	- 16,8	+ 7,3	- 5,6
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 19,8	+ 7,2	+ 52,7	+ 21,2	- 2,2
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 41,4	+ 24,4	- 13,7	+ 4,5	+ 21,7
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	+ 283,3	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	- 41,9	+ 24,0	+ 6,5	ns	ns
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.90.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	166	141	185	155	230	186
	Escroqueries et infractions assimilées	153	131	166	149	219	181
91	Escroqueries et abus de confiance**	100	79	127	100	158	125
89	Falsification et usages de chèques volés	19	9	6	12	26	19
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	24	18	17	30	19	18
92	Infractions à la législation sur les chèques	5	19	7	2	5	8
84	Faux en écriture publique et authentique	1	2	4	1	3	1
85	Autres faux en écriture	3	4	3	4	8	9
86	Fausse monnaie	1	0	2	0	0	1
	Infractions économiques et financières	13	10	19	6	11	5
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	0	0	0	0	0	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	1	1	0	0
93	Travail clandestin	6	3	7	1	3	2
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	0	0	0	1	2	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	2	4	4	0	3	2
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	0	1	2	1	0
102	Achats et ventes sans factures	1	0	0	0	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	0	0	0	1	0	0
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	0	0	1	0	2	0
105	Fraudes fiscales	1	0	2	0	0	0
106	Autres délits économiques et financiers***	2	3	3	0	0	1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.90.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 15,1	+ 31,2	- 16,2	+ 48,4	- 19,1
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 14,4	+ 26,7	- 10,2	+ 47,0	- 17,4
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 21,0	+ 60,8	- 21,3	+ 58,0	- 20,9
89	Falsification et usages de chèques volés	-	ns	ns	ns	+ 116,7	ns
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	ns	ns	+ 76,5	ns	ns
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	ns	ns	ns	ns	ns
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.90.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	524	519	623	559	442	415
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	251	260	386	377	316	311
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	6	5	5	2	9	3
56	Usage-revente de stupéfiants	21	18	40	23	27	44
57	Usage de stupéfiants	217	229	334	349	279	263
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	7	8	7	3	1	1
	Infractions à la législation sur les étrangers**	63	86	57	34	2	3
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	55	80	57	34	1	1
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	8	5	0	0	0	2
71	Autres infractions à la police des étrangers**	0	1	0	0	1	0
	Faux documents	30	15	11	14	11	11
81	Faux documents d'identité	7	9	5	5	2	2
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	9	4	2	5	0	3
83	Autres faux documents administratifs	14	2	4	4	9	6
	Infractions à la législation sur de travail	12	8	5	5	6	5
93	Travail clandestin	11	7	5	5	6	5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	1	1	0	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	168	150	164	129	107	85
44	Recels	68	70	60	31	35	31
74	Port ou détention armes prohibées	100	80	104	97	71	53
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	0	0	1	0
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	1	0	0
79	Atteintes à l'environnement	0	0	0	0	0	1
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	0	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.90.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 1,0	+ 20,0	- 10,3	- 20,9	- 6,1
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 3,6	+ 48,5	- 2,3	- 16,2	- 1,6
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	ns	+ 122,2	- 42,5	+ 17,4	+ 63,0
57	Usage de stupéfiants	-	+ 5,5	+ 45,9	+ 4,5	- 20,1	- 5,7
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	+ 36,5	- 33,7	- 40,4	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	+ 45,5	- 28,8	- 40,4	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	ns	ns	ns	ns	ns
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 10,7	+ 9,3	- 21,3	- 17,1	- 20,6
44	Recels	-	+ 2,9	- 14,3	- 48,3	+ 12,9	- 11,4
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 20,0	+ 30,0	- 6,7	- 26,8	- 25,4
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau IR.90.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	111	130	139	180	137	109
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	56	77	75	88	81	59
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	3	3	3	1	2	8
56	Usage-revente de stupéfiants	12	11	14	17	3	7
57	Usage de stupéfiants	39	61	57	64	76	42
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	2	2	1	6	0	2
	Infractions à la législation sur les étrangers**	5	12	20	64	6	2
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	5	12	20	64	5	0
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	0	0	0	0	1	1
71	Autres infractions à la police des étrangers**	0	0	0	0	0	1
	Faux documents	7	2	4	4	7	8
81	Faux documents d'identité	2	1	0	0	1	2
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	1	1	2	1	4	4
83	Autres faux documents administratifs	4	0	2	3	2	2
	Infractions à la législation sur de travail	6	3	7	2	5	2
93	Travail clandestin	6	3	7	1	3	2
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	0	0	0	1	2	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	37	36	33	22	38	38
44	Recels	25	31	24	10	26	23
74	Port ou détention armes prohibées	10	5	5	8	11	9
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	0	2	0	1
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	0	0	0
79	Atteintes à l'environnement	2	0	4	2	1	5
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	0	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.90.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 17,1	+ 6,9	+ 29,5	- 23,9	- 20,4
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 37,5	- 2,6	+ 17,3	- 8,0	- 27,2
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
57	Usage de stupéfiants	-	+ 56,4	- 6,6	+ 12,3	+ 18,8	- 44,7
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	ns	ns	+ 220,0	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	+ 220,0	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	ns	ns	ns	ns	ns
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 2,7	- 8,3	- 33,3	+ 72,7	- 0,0
44	Recels	-	+ 24,0	- 22,6	ns	+ 160,0	- 11,5
74	Port ou détention armes prohibées	-	ns	ns	ns	ns	ns
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau AU.90.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	12	23	16	32	20	28
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	53	50	34	61	72	113
14	Violations de domicile	12	4	11	10	13	17
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	15	34	26	50	33	32
54	Non versement de pension alimentaire	14	13	11	18	11	13
72	Outrages à dépositaires autorité	70	108	81	73	55	50
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	3	1	0	0	0	0
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	0	0	0	0	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	3	1	0	1	1	3
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	2	1	2	0	0	3
107	Autres délits	184	199	120	131	148	163

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

Tableau AU.90.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	+ 91,7	ns	+ 100,0	ns	+ 40,0
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	- 5,7	- 32,0	+ 79,4	+ 18,0	+ 56,9
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 126,7	- 23,5	+ 92,3	- 34,0	- 3,0
54	Non versement de pension alimentaire	-	ns	ns	ns	ns	ns
72	Outrages à dépositaires autorité	-	+ 54,3	- 25,0	- 9,9	- 24,7	- 9,1
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	+ 8,2	- 39,7	+ 9,2	+ 13,0	+ 10,1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **TERRITOIRE DE BELFORT**
entre 2009 et 2014

Tableau AU.90.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	6	5	8	8	6	6
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	11	14	18	25	32	42
14	Violations de domicile	8	2	4	2	8	9
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	40	32	45	28	33	46
54	Non versement de pension alimentaire	12	11	13	24	17	10
72	Outrages à dépositaires autorité	8	12	14	4	7	12
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	1	1	2	2	0
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	0	0	0	3	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	7	10	10	9	8	12
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	2	3	4	5	2	6
107	Autres délits	36	49	45	62	82	93

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

Tableau AU.90.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du TERRITOIRE DE BELFORT entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	ns	ns	+ 38,9	+ 28,0	+ 31,3
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	- 20,0	+ 40,6	- 37,8	+ 17,9	+ 39,4
54	Non versement de pension alimentaire	-	ns	ns	+ 84,6	ns	ns
72	Outrages à dépositaires autorité	-	ns	ns	ns	ns	ns
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	+ 36,1	- 8,2	+ 37,8	+ 32,3	+ 13,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.